

Tour de la Bourse
Bureau 3700, C.P. 242
800, Place Victoria
Montréal (Québec) Canada H4Z 1E9



514 397 7400 Téléphone
514 397 7600 Télécopieur
1 800 361 6266 Sans frais

André Turmel
Direct 514 397 5141
aturmel@fasken.com

Le 14 août 2013

PAR SDÉ

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, place Victoria – 2e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : R-3842-2013 - Reconnaissance de l'expert de la FCEI

Chère consœur,

La présente vise à faire reconnaître monsieur Paul Centolella à titre de témoin expert pour notre cliente la FCEI dans le dossier mentionné en titre. Tel que le requiert la Régie de l'énergie («Régie») au paragraphe 61 de la décision procédurale D-2013-117 rendue le 29 juillet 2013 ainsi qu'à l'article 29 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie*, la FCEI demande à la Régie de reconnaître monsieur Paul Centolella à titre de témoin expert afin de soutenir la demande d'intervention de la FCEI.

1. Nom et coordonnées du témoin expert :

PAUL A. CENTOLELLA
111 Huntington Avenue, 10th Floor
Boston, MA 02199
Phone: (617) 425-8182
Mobile: (614) 530-3017
pcentolella@analysigroup.com

2. Description du besoin pour l'expertise en relation avec l'intérêt du participant :

Les rapports annuels d'Hydro-Québec de 2009 à 2012 présentent des écarts prévisionnels imposants aussi bien du côté du Distributeur que de TransÉnergie. Ces écarts prévisionnels récurrents entraînent un fardeau financier considérable pour

l'ensemble de la clientèle, et en particulier pour les clients que la FCEI représente. Les caractéristiques d'éventuels mécanismes de partage auront une incidence directe sur le fardeau qu'ils pourraient avoir à supporter dans le futur. Il est de l'intérêt de la FCEI de s'assurer que tout partage des excédents de rendement soit équitable envers les clients.

3. Mandat et qualification demandée pour le témoin expert :

Monsieur Centorella agira à titre d'expert en réglementation des services publics incluant la réglementation incitative. Dans le cadre de son mandat pour la FCEI, ce dernier rendra une opinion indépendante et professionnelle sur les paramètres et les modalités des mécanismes de partage des revenus que vise à mettre en place Hydro-Québec. Monsieur Centolella pourra également partager son expérience sur ce type de mécanisme tant au Canada qu'aux États-Unis et pourra donner son opinion sur les bonnes pratiques, les différentes options de mécanismes de partage et finalement les problèmes potentiels reliés à l'administration et la gestion de tels mécanismes.

4. Curriculum vitae : Le curriculum vitae de monsieur Centolella a déjà été déposé sur le site de la Régie et constitue la pièce C-FCEI-0005.

5. Justification de la rémunération demandée pour le témoin expert :

Au niveau de la rémunération du témoin expert, nous vous référons à notre demande de budget prévisionnel soumis à la Régie le 7 juin 2013 lors du dépôt de la demande d'intervention. Le budget prévisionnel des frais encourus pour les services du témoin expert constitue la pièce C-FCEI-0004 du dossier de l'intervenante.

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations distinguées.

FASKEN MARTINEAU DuMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l.

(s) André Turmel

André Turmel

AT/jap

c.c. Me Julie-Anne Pariseau, Fasken Martineau DuMoulin

c.c. HQ et ses intervenants